



Bertrix, le 16 juin 2023

Concerne : dépôt d'un point à l'ordre du jour du Conseil communal du 22 juin 2023
Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,
Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, j'aimerais déposer un point à l'ordre du jour du Conseil communal du 22 juin 2023 :
1. Demande de placement de panneaux routiers rappelant la distance de sécurité pour le dépassement de cyclistes
Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ce point.
Bonne journée.
Pour le groupe Ecolo, Jean-Pierre GRAISSE

1. Demande de placement de panneaux routiers rappelant la distance de sécurité pour le dépassement de cyclistes

L'usage du vélo en Wallonie ne cesse de progresser ces dernières années. C'est réjouissant quand on connaît les bienfaits de cette pratique pour la santé des usagers, mais aussi pour la préservation de notre environnement. A titre d'exemple, les émissions en gaz à effet de serre du vélo sont 30 fois inférieures à celles d'une voiture à carburant fossile, et jusqu'à 10 fois inférieures à celles d'une voiture électrique, d'après une étude menée sur deux ans auprès de 4 000 personnes.

En Wallonie, et afortiori dans nos contrées où l'usage du vélo n'est pas spécialement ancré dans nos habitudes, force est de constater que bien souvent le cycliste est au sens propre du terme un usager faible, à la merci des usagers motorisés qui très souvent le mettent en danger.

Une étude de 2022 de l'Agence wallonne pour la sécurité routière indique notamment que :

- En Wallonie en 2020, un accident corporel sur huit impliquait un cycliste (vélo classique ou à assistance électrique). 12 cyclistes sont décédés, soit 5% de l'ensemble des tués sur les routes wallonnes.
- Les accidents de cyclistes sont en hausse depuis 2018 (+46% entre 2017 et 2020). Il s'agit du seul mode de déplacement dont le nombre d'accidents a augmenté entre 2019 et 2020 (+19%).
- Le risque d'être tué ou grièvement blessé dans un accident de la route est 19 fois plus élevé pour un cycliste que pour un automobiliste.
- Dans sept accidents sur dix, le cycliste est entré en collision avec une voiture

Afin d'augmenter la sécurité des cyclistes, nous pensons que les pouvoirs publics doivent sans cesse adapter et améliorer les infrast ructures existantes et rappeler aux automobilistes les règles de base du code de la route, et en particulier le fait que pour le dépassement des vélos, il convient de laisser une distance d'1m50 avec le véhicule.

Des panneaux routiers rappelant cette règle existent, et nous proposons que la commune de Bertrix en place dans les tronçons les plus fréquentés de l'entités. Une façon de concrétiser une promesse électorale du groupe Action (Page 4 du programme, point « Sécurité publique » : aménager et sécuriser le plan route par l'adaptation et l'amélioration pour les usagers faibles »).



Citons par exemple les routes Auby-Bertrix, Bertrix Orgéo, la route des Munos, etc.

Proposition de délibération :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 22 juin 2023, sur proposition du groupe ECOLO,

- vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour,
- vu la nécessité d'encourager l'usage du vélo comme un moyen de locomotion bénéfique pour l'usager et pour l'environnement,
- vu la nécessité de renforcer la sécurité des cyclistes,
- considérant le rôle essentiel des pouvoirs publics en général, et du niveau communal en particulier, dans cette démarche de promotion et de prévention,
- considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO,

par xxx oui et xxx non, invite le Collège à étudier la possibilité de poser des panneaux préventif indiquant la distance de sécurité pour les dépassement sur les routes communales largement fréquentées par des cyclistes, et à revenir dans un délai de 6 mois devant le Conseil avec un plan reprenant la programmation et le budget pour la réalisation de ce projet.